



Commune de PUJOLS
Conseil municipal du 19 novembre 2024 à 19 heures

LISTE DES DELIBERATIONS

- **Délibération n° CM.2024/56 : Site sportif à Lacassagne – Construction du club house – Validation de l’avant-projet définitif et avenant au marché de maîtrise d’œuvre**
Approuvée par 19 voix pour et 7 contre (M. Silva, M. Brunet, Mme Verga, M. Galinou, Mme Orgibet, M. Rougé, Mme Saint-Phlour)
- **Délibération n° CM.2024/57 : Mission de maîtrise d’œuvre pour l’aménagement paysager sur le territoire communal**
Approuvée par 19 voix pour et 7 contre (M. Silva, M. Brunet, Mme Verga, M. Galinou, Mme Orgibet, M. Rougé, Mme Saint-Phlour)
- **Délibération n° CM.2024/58 : CDG 47 – Convention d’adhésion « expertise en santé, sécurité et qualité de vie au travail »**
Approuvée par 26 voix pour
- **Délibération n° CM.2024/59 : Budget communal 2024 – Décision modificative n°1**
Approuvée par 26 voix pour
- **Délibération n° CM.2024/60 : Budget communal – Autorisation d’engagement, de liquidation et de mandatement de crédits d’investissement avant le vote du budget primitif 2025**
Approuvée par 26 voix pour
- **Délibération n° CM.2024/61 : Versement d’une subvention exceptionnelle en soutien aux sinistrés des inondations en Espagne**
Approuvée par 26 voix pour
- **Délibération n° CM.2024/62 : Commission de contrôle des listes électorales**
Approuvée par 26 voix pour
- **Délibération n° CM.2024/63 : Syndicat Territoire d’Energie Lot-et-Garonne – Rapport d’activité – Exercice 2023**
Prend acte
- **Délibération n° CM.2024/64 : Association départementale des Francas de Lot-et-Garonne – Convention de partenariat**
Approuvée par 26 voix pour

- **Délibération n° CM.2024/65 : Conseil Départemental – Motion relative au projet de loi de finances 2025 et ses conséquences sur les collectivités**

Approuvée par 26 voix pour

- **Délibération n° CM.2024/66 : Animations de Noël 2024**

Approuvée par 26 voix pour

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal est affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune dans la semaine suivant la séance.